Aide pour rédiger une lettre au jury pour m'accorder les points

Par **Roberto123**, le **06/07/2017** à **21:16**

Bonjour.

Je suis l'étudiant à l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambresis, en Master 1 parcours AES, j'ai reçu mes résultats où j'ai validé mon premier semestre et le deuxième non. J'ai obtenu 10,11 dans le premier et dans le deuxième semestre j'ai obtenu 10,01, mais dans les unités fondamentales du deuxieme semestre j'ai 6,25 et il me faut 7 comme moyenne. Une note d'exclusion entraîne l'impossibilité de capitaliser l'UE où elle apparaît. Cette situation entraîne la non validation du semestre quelle que soit la moyenne obtenue.

Je vous demande une aide pour écrire une lettre destinées aux jury pour m'accorder des points.

Par **decastellouis**, le **07/07/2017** à **00:18**

Bonjour ,

Ce que tu demandes est bien difficile, il faudrait savoir que le jury est souverain.
Je te suggère de faire une demande de consultation de copie pour voir tes notes et si possible faire une réclamation en cas d'anomalie.

Par **amandine65**, le **07/07/2017** à **08:47**

Bonjour

Théoriquement tu peux contester ta note et faire un recours administratif.

Néanmoins, Decastellouis a raison. Même pour les concours je connais des gens qui ont loupé leur année à 1 point ou 0.5 près donc peut être que tu vas devoir redoubler ton année (je ne te le souhaite pas bien sûr mais saches qu'en fac il faut faire attention car les profs sont assez susceptibles et n'aiment pas trop qu'un étudiant conteste leur décision). C'est comme ceux qui contestent les décisions pour entrer en M2 après parfois certains profs se braquent et c'est foutu pour la suite.

Je connais aussi 2 étudiants à qui on a arrondit la note pour 1 point manquant mais c'était lié à leur assiduité ils travaillaient en parallèle dans une entreprise et demandaient souvent des conseils au prof car travailler en parallèle n'est pas non plus un critère suffisant pour bénéficier de cette indulgence c'est du cas par cas et subjectif. Donc si tu n'as pas été plus assidu que ça et que tu te contentais du strict minimum c'est peut être pour ça qu'on ne t'as pas aidé plus que ça. Dans ce cas le prof considère qu'un élève qui ne s'est pas assez foulé ne mérite pas d'être aidé. Désolé d'être directe mais c'est comme ça qu'ils raisonnent. En général si l'étudiant a été assidu le prof lui file un coup de pouce si il manque 0.5 pt .

Les profs peuvent aussi avoir estimé que la matière a gros coeff si tu n'es pas capable de la valider à un niveau suffisant tu seras en difficulté dans l'année du dessus et tu vas te planter car ce n'est pas cette matière seule qui a du plomber ta moyenne sinon ca aurait été compensé par d'autres matières donc tu dois avoir d'autres lacunes et peut être dans des matières importantes et les profs considèrent peut être que les matières en question sont importantes pour la suite. C'est pas tout de valider pour ne pas perdre d'année après il faut aussi suivre le rythme. Si le problème est le niveau tu as des risques de redoubler l'année d'après peut être que les profs souhaitent que tu creuses un peu les bases.

Bon courage. Tentes mais ne t'acharnes pas trop pour ne pas braquer les profs car on se rappelera de toi plus tard sinon.

Par **Roberto123**, le **07/07/2017** à **15:23**

Bonjour

Merci pour vos conseils, decastellouis et amandine65, je vais contester ma note et faire un recours administratif.

Par **decastellouis**, le **07/07/2017** à **15:32**

Pas de problème, et nous te souhaitons que celle-ci prospère.

Par **amandine65**, le **07/07/2017** à **15:44**

Tu peux aussi demander à l'Unef (ou l'autre syndicat étudiant) si ils peuvent t'aider. Ils ont surement déjà eu des étudiants comme toi qui leur ont demandé.

Marianne pourrait peut être te donner son avis vu qu'elle est prof en fac

bon courage

Par **sasa123**, le **29/07/2020** à **01:02**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour,

je suis dans le même cas que vous, est ce que vous pouvez me dire la démarche que vous avez suivi ? et surtout est ce que vous avez eu votre souhait après le recours ?

bien à vous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés